

Département des
HAUTES-ALPES
Arrondissement
de BRIANCON

Mairie DE VILLARD SAINT PANCRACE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 21 décembre 2020

Date de la

Convocation :

17 décembre 2020

Date d’Affichage :

22 décembre 2020

Objet : Délibération n° 2020-161

Travaux d’accessibilité la Guisane :

Demande de subventions DETR 2021.

L’an deux mille vingt, le vingt-un décembre à dix-huit heures
le Conseil Municipal s’est réuni en séance ordinaire à
la Mairie sous la présidence de M. FINE Sébastien, Maire.

Conseillers en exercice : 15 - Présents : 12 – Nombre de pouvoirs : 2

Étaient présents : MM. ARNAUD Patricia, AUGIER Laëtitia, CORDIER Georges, COULOM Nicolas, FAURE-BRAC Christian, FINE Sébastien, GUIGUES Véronique, GRANET Céline, LAURENT Sylvain, MASSON Jean-Pierre, MOYA Nadine, PONS Nicolas.

Étaient représentées : ROUX Catherine par GRANET Céline, ROMAN Leslie par CORDIER Georges.

Absents excusés : MM. ARNAUD Cyril, ROMAN Leslie, ROUX Catherine.

Mme GUIGUES Véronique a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un projet relatif à des travaux de mise en accessibilité du bâtiment communal occupé par la maison d’enfants La Guisane et dont le montant est estimé à 29 750.00. HT.

CONSIDERANT que ces travaux pourraient bénéficier d’une aide financière de l’Etat dans le cadre de la Dotation d’Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R) pour l’année 2021,

VU le plan de financement proposé pour cette opération,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l’unanimité :

- **APPROUVE** le projet présenté par M. le Maire.
- **SOLLICITE** auprès de l’Etat au titre de la DETR 2021 les subventions les plus élevées possibles pour la réalisation de ce projet.
- **DIT** que le plan de financement pourrait être le suivant :

- Subvention DETR 2021 (30%)	8 925.00 €
- Autofinancement	20 825,00 €

Total 29 750.00 €

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Sébastien FINE